

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2023**

Etaient présents :

Collège des enseignants et chercheurs : Béatrice Jullien, Laetitia Lafont, Miguel Macian, Roberta Morelli, Jean-François Renaud

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Catherine Blain, Arnault Labiche, Anabel Mousset

Collège des étudiants : Hugo Rota, Emma Schoentjes, Samuel Piolle

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, Pierre Champenois, Pascal Dayre, Sylvain Lizon, Marion Waller

Membres de droit : Jack-Yves Bohbot

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Patrick Henry, pouvoir donné à Roberta Morelli, Pascale Richter, pouvoir donné à Jean-François Renaud

Collège des personnalités extérieures : Frédérique Pain, pouvoir donné à Sylvain Lizon

Membres de droit : Alexandre Maitrot de la Motte, Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris,

Chantal Bonnefoy, adjointe au Contrôleur budgétaire,
Bénédicte Durant, rectrice déléguée.

Assistaient sans voix délibérative :

François Brouat, directeur

Présidente du CPS : non élue,
Vice-président du CPS : non élue,
Isabelle Michard, représentante du DRAC Ile-de-France,
Kaddour Benkouider-Sahraoui, agent comptable.

Assistaient à titre d'experts :

Pascal Dal Pont, directeur adjoint, Ronald Amétis, directeur Financier, Murièle Fréchède, directrice des études, Paule Immath, directrice des RH et des moyens de fonctionnement, Sandrine Olivier, assistante de direction

Le doyen d'âge, M. Jack-Yves BOHBOT, assure la présidence du CA en début de séance.

Le Président ouvre la séance.

Accueil

Vérification des pouvoirs et du quorum (50% des administrateurs présents, soit 11 administrateurs présents ou représentés). 20 membres du conseil d'administration sont présents ou représentés. Le président constate que le quorum est atteint.

- Présentation des nouveaux élus :
 - o Enseignants et chercheurs :
 - Patrick HENRY
 - Laetitia LAFONT
 - Roberta MORELLI
 - o Personnel ATS :
 - Catherine BLAIN
 - o Etudiants :
 - Hugo ROTA
 - Emma SCHOENTJES
 - Samuel PIOLLE
- Présentation des nouvelles personnalités qualifiées :
 - Marion WALLER, directrice du Pavillon de l'Arsenal,
 - Sylvain LIZON, directeur de la Villa Arson.
- Accueil du nouvel agent comptable de l'Ecole :
 - Kaddour BENKOUIDER-SAHRAOUI

François Brouat présente le nouvel agent comptable M. Kaddour Benkouider-Sahraoui et lui souhaite la bienvenue à l'Ecole.

Un tour de table est réalisé.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Election du Président,
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2022,
3. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2023,
4. Proposition de modification du règlement intérieur de l'Ecole en vue d'introduire la visioconférence dans les instances statutaires
5. Budget rectificatif d'urgence 2022,
6. Compte financier 2022,
7. Budget rectificatif 2023,
8. Subvention à l'association étudiante Bellasso pour les années 2023-2026 et soutien aux « Archipiades » de Blois en 2023,
9. Soutien au festival BellaStock en 2023,
10. Effectifs étudiants pour la rentrée universitaire 2023-2024,
11. Informations et questions diverses :
 - Point d'étape sur le plan de sobriété énergétique de l'Ecole,
 - Point d'étape sur le projet Archi-Folies 2024 (La Villette)
 - Point d'information sur RESEDA, palmarès national en faveur du développement durable destiné aux étudiants des ENSA.

1. Election du président

- Personnes éligibles :

Article 7 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture : « Le conseil d'administration élit son président **parmi les personnalités qualifiées mentionnées au 3° du II et les personnes mentionnées au premier alinéa du III de l'article 3** pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. »

- Personnalités qualifiées (3° du II de l'article 3) : « *Des personnalités qualifiées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires désignées par le conseil d'administration sur proposition du directeur dans les conditions prévues à l'article 6.* »
- Personnes mentionnées au premier alinéa du III de l'article 3 : « *Les représentants des enseignants et des chercheurs sont élus pour quatre ans dans un collège garantissant la représentation des professeurs ou des chercheurs de rang équivalent.* »
- Ne sont donc pas éligibles les représentants élus des étudiants et des ATS, les membres de droit (Région, Métropole, COMUE) et le représentant du CROA.

- Personnes pouvant voter :

- L'ensemble des membres du conseil d'administration, élus ou personnalités extérieures.
- Ne prennent pas part au vote les participants sans voix délibérative (directeur, présidents de la CFVE ou vice-président du CPS, représentant du DRAC Ile-de-France, du rectorat, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable) ainsi que les experts invités au CA.

Jean-François Renaud se porte candidat et expose les raisons qui le décident à se présenter à la présidence du conseil d'administration : maître de conférences TPCAU à l'école depuis 10 ans, élu à la présidence du CA depuis 4 ans, il s'agit de son second mandat. Il souhaite poursuivre ses fonctions de président dans un souci de continuité du travail engagé et des actions entamées lors du premier mandat, dans un contexte particulier de fort renouvellement de l'équipe de direction, notamment à l'occasion du départ du directeur de l'établissement. Il apparaît en effet qu'à cette occasion, les instances auront pour mission d'assurer la continuité des ambitions et contenus pédagogiques en cours de réforme.

Lors du mandat échu, le CA et le CPR ont effectué un travail fructueux dans un esprit commun d'échange et de complémentarité. Cet esprit collectif doit être préservé dans le fonctionnement des instances de l'école. Il a permis en effet d'avancer rapidement sur de nombreux sujets comme la gestion des étudiants et le maintien des enseignements pendant la période de crise de la Covid, la mise en place du dispositif d'aide exceptionnelle d'urgence aux étudiants. L'établissement est en train de déployer par ailleurs une stratégie d'investissement dans notre bâtiment pour faire face à l'augmentation de l'énergie. Enfin, la mobilisation étudiante émergente se structure avec une grande perspicacité dans des thèmes transversaux tels que les moyens alloués aux écoles, les contenus pédagogiques, la parité homme/femme, autant de questionnements qui rejoignent de nombreux travaux engagés au sein de l'école.

Le mandat à venir permettra également de poursuivre les réflexions engagées avec les 20 ENSA au sein de la Conférence des Présidences des CA (moyens des écoles, gouvernance, stratégie commune), celles engagées avec l'Ordre des architectes (formation continue, actions de sensibilisation, réflexion sur le cycle HMO), avec UGE, avec l'ensemble de nos partenaires.

Déroulement de l'élection du président à bulletin secret.

Jean-François Renaud est élu à l'unanimité.

Il prend la présidence du conseil d'administration à la suite du doyen d'âge et dirige la suite des débats. Il précise que sera ajouté à l'ordre du jour un sujet complémentaire aux questions diverses concernant la mobilisation étudiante. Il propose d'inscrire les travaux de l'Ecole sur le plan de sobriété énergétique dans une réflexion environnementale plus élargie.

Il est précisé que les mandats des personnalités qualifiées, des élus et du président commencent ce jour.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 24 novembre 2022 :

Compte-rendu envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 24 novembre 2022.

Décompte des votes :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 10

Pour : 10

3. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2023 :

Compte-rendu envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2023.

Décompte des votes

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 16

4. Proposition de modification du règlement intérieur de l'Ecole en vue d'introduire la visioconférence dans les instances statutaires

La question de l'introduction de la visioconférence a été débattue lors des derniers conseils d'administration. Elle est permise par la réglementation mais n'est prévue dans le règlement intérieur de l'Ecole que pour la seule Commission de la recherche : il faut donc modifier le règlement intérieur pour l'étendre aux autres instances. Ces modifications du règlement intérieur de l'Ecole ont déjà été discutées en CFVE.

Le président rappelle que l'Ecole a mis en œuvre un décret autorisant la visio-conférence en période de Covid. Il semble important d'étendre cette possibilité à la commission des formations et de la vie étudiante ainsi qu'au conseil d'administration. Pour ce dernier, le calendrier des séances étant transmis en amont, les visio-conférences seront utilisées à titre exceptionnel. Pour la CFVE qui se réunit régulièrement, la visio-conférence peut être très utile lors d'invitations de personnalités extérieures pour éclairer les débats.

Pascal Dal Pont présente le projet de modification du Règlement Intérieur.

a) Recours à la visioconférence pour l'ensemble des instances de l'Ecole :

L'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 prévoit la possibilité d'organiser des réunions à distance pour les instances administratives à caractère collégial :

- dans son article 2, au moyen de visioconférence,

- dans son article 3, par échange de courriels.

Le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 organise précisément les modalités de réunion de l'instance par échange de courriels.

Le décret n° 2022-997 du 11 juillet 2022 détermine les modalités de calcul du quorum et de la majorité pour les instances réunies en mode mixte (présentiel et distanciel).

Actuellement, le règlement intérieur de l'Ecole permet la réunion des instances à distance :

- en visioconférence, pour la seule commission de la recherche (article 5-3 du RI),
- par échange de courriels, pour l'ensemble des instances (articles 2-2, 3-4, 4-4 et 5-4 du RI).

Il est proposé au conseil d'administration de permettre la réunion en visioconférence de toutes les instances statutaires de l'Ecole (CA, CPS, CFVE, CR) selon des modalités analogues. Pour permettre un vote à bulletin secret lors des réunions en visioconférence, l'Ecole devra se doter d'un système sécurisé et anonymisé de décompte des votes.

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'Ecole, établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie budgétaire. Il valide les orientations et les documents les plus importants pour la vie administrative et pédagogique de l'Ecole : budget, règlement intérieur, règlement des études, tarifs, subventions... Au sein de cette instance, les propositions des administrateurs et les débats qu'elles suscitent permettent, le plus souvent, d'amender, de compléter, de corriger les propositions de délibérations soumises par la direction au vote du CA. Ces échanges féconds seraient rendus plus difficiles lors de réunions tenues en visioconférence : la réunion du conseil d'administration dans ce format doit donc rester exceptionnelle.

Les délibérations par échanges de courriels restent possibles pour l'ensemble des instances. Dans sa note du 30 septembre 2022 aux dirigeants d'opérateurs, le Secrétaire général du ministère de la culture précise que « à des fins de bonne administration, le recours à la délibération électronique devrait par conséquent demeurer exceptionnel et être réservé aux cas d'urgence ».

Les commissions thématiques organisent librement leur fonctionnement. Il n'est pas proposé d'inscrire au règlement intérieur les modalités de réunion pour ces commissions.

b) Autres modifications apportées au règlement intérieur concernant le fonctionnement des instances (CPS, CFVE, CR) :

Au vu de la pratique des différentes instances, il convient de modifier à la marge certaines disposition du règlement intérieur qui n'apparaissent plus utiles ou pertinentes :

- l'obligation pour le CPS de se réunir deux fois par an,
- l'obligation d'annexer la feuille d'émarginement au compte rendu,
- l'obligation de tenir un répertoire des propositions et avis des instances,
- la publication des CR des instances sur l'intranet de l'Ecole apparaît suffisante : la publication sur panneaux d'affichage ou par transmission par courriel semble redondante et inutile.

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, les modifications du règlement intérieur en vue de permettre le recours à la visioconférence dans les instances de l'Ecole et d'autres modifications concernant la gestion des instances.

Décompte des votes

Votants : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20 (unanimité)

5. Budget rectificatif d'urgence 2022

Ronald Ametis, directeur financier, présente le Budget rectificatif d'urgence 2022.

A l'approche de la clôture de l'exercice 2022, un manque de crédits budgétaires a été détecté empêchant de valider la paie de décembre 2022 via le logiciel de gestion budgétaire et comptable. Un ajustement budgétaire d'urgence d'un montant de 56 178 € en AE et en CP était donc nécessaire et a été sollicité auprès du contrôleur budgétaire qui l'a validé le 12 décembre 2022, ce qui a permis de clôturer l'exercice. Cet ajustement a consisté à baisser l'enveloppe de fonctionnement de 56 178 € pour augmenter l'enveloppe de personnel à due concurrence. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les recettes et sur la situation patrimoniale de l'établissement présentées au BR1.

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, le budget rectificatif d'urgence 2022 :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- **69,5 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond**
- **6 125 810 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - **2 598 709 € personnel**
 - **2 596 500 € fonctionnement**
 - **390 003 € intervention**
 - **540 598 € investissement**
- **5 844 751 € de crédits de paiement dont :**
 - **2 598 709 € personnel**
 - **2 032 634 € fonctionnement**
 - **390 003 € intervention**
 - **823 405 € investissement**
- **5 093 174 € de prévisions de recettes**
- **- 751 577 € de solde budgétaire (déficit)**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- **- 752 977 € de variation de trésorerie**
- **- 306 821 € de résultat patrimonial**
- **56 134 € de capacité d'autofinancement**
- **- 751 577 € de variation de fonds de roulement**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20 (unanimité)

6. Compte financier 2022

Ronald Ametis, directeur financier, présente le Compte financier 2022.

L'année 2022 aura été une année de consolidation de l'activité de l'école post-crise sanitaire. Cependant, elle aura toutefois été marquée, dans le contexte de la guerre en Ukraine, par une crise énergétique sans précédent caractérisée par une flambée des prix du gaz et de l'électricité. Indépendamment des conséquences directes sur le budget notamment à horizon 2023, une réflexion plus générale a été initiée concernant l'ensemble des acteurs

de l'école, étudiants, enseignants et administratifs, autour des problématiques liées à la transition écologique et à la sobriété énergétique des bâtiments. Au-delà des dépenses d'investissement qui avaient été très largement soutenues en 2021 avec les crédits alloués dans le cadre du plan de relance, la gestion de l'année 2022 se traduit par rapport à l'exercice 2021 par une stabilité de l'exécution budgétaire en volume. Cependant, il est nécessaire de constater l'augmentation importante des dépenses de personnel par rapport à 2021 en raison de mesures pérennes qui vont participer à rigidifier la capacité de l'école à financer à moyen terme les autres postes de dépenses (fonctionnement, intervention et investissement) à recettes constantes et dans un contexte inflationniste.

L'agent comptable expose le compte financier qui, sous l'angle comptable, peut se décomposer en trois étapes : la situation patrimoniale, la présentation du bilan et la présentation du compte de résultat 2022. Il tempère le résultat déficitaire en indiquant que le fond de roulement présente des ressources stables et un niveau de trésorerie très satisfaisant, dont des dettes à court terme. La situation est favorable et les équilibres financiers préservés. En ce qui concerne la variation dans le bilan 2021–2022, les investissements consacrés à la pédagogie sont normaux dans le fonctionnement d'une école. En conclusion, même si l'école est en déficit en 2022 les équilibres financiers sont préservés à ce stade.

Un débat s'engage sur le gel du point d'indice pendant plusieurs années dont le rattrapage n'a pas été suffisant et sur la revalorisation prochaine des contractuels qui sera prise en charge par l'établissement.

Le plan santé étudiant est abordé et ses actions sont rappelées :

- Offre de prestations d'ostéopathe et de psychologue,
- Crédits alloués à l'association Bellasso pour développer des actions culturelles et sportives,
- Crédits alloués au centre de médecine préventive universitaire qui organise des visites médicales auxquelles tous les nouveaux étudiants sont tenus de se rendre.

Il est précisé qu'un groupe de travail pour le plan étudiant a été mis en place au ministère, à la demande des représentants syndicaux de l'UNEAP.

Il est rappelé qu'une trousse à pharmacie est à disposition des étudiants à l'accueil de l'école. Il faut en cas de besoin s'adresser aux personnels d'accueil ou à un responsable pédagogique.

Un débat s'engage au sujet du déficit de 256 664 €. Il s'explique par la reprise des voyages pédagogiques et par la reprise des recrutements qui contribue à augmenter la masse salariale. L'augmentation des dépenses sera compensée par la subvention de l'Etat et par des marges de manœuvre que l'Ecole doit trouver. Une bonne visibilité sur les emplois T3 de l'établissement (CDI, intervenants, moniteurs) contribuera à améliorer le suivi et la prévision budgétaire.

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, le compte financier 2022.

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **69,2 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond**
- **5 707 577 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - **2 590 421 € en personnel**
 - **2 274 855 € en fonctionnement**
 - **389 454 € en intervention**
 - **452 848 € en investissement**
- **5 756 936 € de crédits de paiement dont :**
 - **2 595 372 € en personnel**
 - **2 005 651 € fonctionnement**
 - **389 454 € en intervention**
 - **766 459 € en investissement**
- **5 281 046 € de recettes**
- **- 475 890 € de solde budgétaire (déficit)**

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **- 475 890 € de variation de trésorerie**

- - 256 664 € de résultat patrimonial
- 227 511 € de capacité d'autofinancement
- - 502 488 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de – 256 664 € en report à nouveau. Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Décompte des votes :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20 (unanimité)

7. Budget rectificatif 2023

Ronald Ametis, directeur financier, présente le Budget rectificatif 2023

Le budget rectificatif qui vous est présenté a pour objet la prise en compte de la notification d'emplois et de crédits du Ministère de la culture du 13 janvier 2023, portant la subvention de fonctionnement de base pour 2023 à 3 838 600 €, soit une augmentation de 242 460 € dont 214 760 € permettant de compenser la hausse des prix, en particulier ceux de l'énergie, et 9 500 € au titre de la compensation des hausses salariales.

Une discussion s'engage sur les conséquences de la hausse du coût de l'énergie. Le plan de sobriété énergétique et les mesures économiques engagées depuis plusieurs mois ont porté leurs fruits au regard de la baisse des factures de chauffage et d'électricité.

Les prévisions du budget se réalisent même s'il faut attendre un exercice complet pour être certain d'une stabilisation. Le ministère a fait remplir un questionnaire à toutes les Ensa pour permettre de calibrer le montant de la subvention de l'Etat mise en place pour compenser la hausse énergétique. Ces aides sont inscrites dans la dotation de base.

Les prochains conseils d'administration se tiendront aux mois de juin et septembre/octobre. Le budget initial sera voté en novembre.

Les mesures pour le statut des enseignants et la revalorisation indiciaire des contractuels seront les points mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Délibération n°6 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent, après en avoir délibéré, le budget rectificatif 2023.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 69,5 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond
- 6 597 875 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 553 987 € personnel
 - 2 747 038 € fonctionnement
 - 418 850 € intervention
 - 878 000 € investissement
- 6 331 217 € de crédits de paiement dont :
 - 2 553 987 € personnel
 - 2 480 380 € fonctionnement
 - 418 850 € intervention
 - 878 000 € investissement
- 5 453 297 € de prévisions de recettes
- - 877 920 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 877 920 € de variation de trésorerie
- - 362 875 € de résultat patrimonial
- 80 € de capacité d'autofinancement
- - 877 920 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20 (unanimité)

8. Subvention à l'association étudiante Bellasso pour les années 2023-2026 et soutien aux « Archipiades » de Blois en 2023

Ronald Ametis, directeur financier, présente le projet de subvention à l'association étudiante Bellasso pour les années 2023-2026 et soutien aux « Archipiades » de Blois en 2023

L'association Le Bellasso est la seule association qui couvre tous les champs de la vie étudiante. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'administration.

Un nouveau pôle a été créé au sein de l'association, « BELLECO », qui regroupe des étudiants chargés du tri et de la réutilisation des matériaux.

Une demande de recourir à des moniteurs pour assurer le tri des déchets est émise. L'administration n'ayant pas été sollicitée par Bellasso et soulignant la responsabilité de chacun sur le sujet du tri, invite les étudiants à se rapprocher de la commission vie de l'école qui traite de ce sujet.

Une étude est menée par un étudiant de Belleville sur les pratiques dans les autres Ensa, l'association de Nancy notamment est très active et organisée avec plusieurs référents. L'étude sera restituée lors de la prochaine commission de la vie de l'école.

Délibération n°7 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent l'octroi pour les années 2023 à 2026, d'une subvention annuelle de 8 000 euros à l'association Bellasso.

Décompte des votes :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20 (unanimité)

Délibération n°8 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent l'octroi à l'association Bellasso d'une aide spécifique correspondant au financement de la location de deux cars à hauteur de 5 000 € pour emmener à Blois les étudiants participant aux Archipiades 2023.

Décompte des votes :

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20 (unanimité)

9. Soutien au festival Bellastock en 2023

M. Antoine Aubinais, directeur de Bellastock, se retire de la séance durant la délibération et le déroulement du vote.

Ronald AMETIS, directeur financier, présente le projet de subvention au festival Bellastock en 2023.

La subvention permet entre autres la tenue de conférences. Le festival a pour thème cette année « la place du faire dans les écoles ».

Bellastock est également partenaire du CAAPP à Evry. L'objectif est de faire du CAAPP un lieu d'expérimentations, d'échanges et de débats. La ville d'Evry a racheté le bâtiment et le nouveau maire s'est complètement engagé dans le projet. La DRAC Ile de France et la préfecture de l'Essonne ont également aidé au financement du projet. La tutelle s'est engagé à soutenir les Ensa qui utiliseraient le CAAPP pour l'expérimentation à l'échelle 1.

La mission de préfiguration du CAAPP prend modèle sur les GAIA qui maintient son équilibre financier par le paiement des écoles lorsqu'elles utilisent le lieu. Le CAAPP est un lieu ouvert à la formation professionnelle, sur la question de l'écologie et du développement durable.

De plus, Bellastock a été sollicité par l'Ecole pour travailler sur le projet Archi-Folies sur les phases de démontage et de remontage en lien avec les référents du projet.

L'Ecole souhaiterait que durant les phases de conception et de construction du pavillon, soient organisées des conférences de sorte que la mémoire du projet soit conservée.

Délibération n°9 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le soutien à hauteur de 9 000 € au festival Bellastock 2023.

Décompte des votes :

Votants : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19 (unanimité)

Jack-Yves Bohbot quitte la séance à 16h45

10. Effectifs étudiants pour la rentrée universitaire 2023-2024,

Murièle Fréchède présente le document, ci-dessous.

Les effectifs de recrutements étudiants en Licence et Master pour l'année 2023/2024 suivants sont proposés :

- Nombre d'entrants en première année via Parcoursup : 135
- Nombre maximum de nouveaux entrants en cours de cursus selon les différentes modalités :

Nombre de places	Etrangers	DPE/VAE (France + Europe)	Transferts	Total
1^{ère} année	5 (avec liste d'attente)	0	0	5
2^{ème} année	5	12	0	17
3^{ème} année	5	5	0	10
4^{ème} année	10	23	25	58
5^{ème} année	0	0	0	0
TOTAL	25	40	25	90

Pour rappel, les effectifs à la rentrée 2022/2023 étaient de 1 134 étudiants inscrits (hors auditeurs libres) dont :

- Licence 1 : 154 (130 Parcoursup, 16 redoublants, 8 étrangers)
- Licence 2 : 130
- Licence 3 : 134
- Master 1 : 158
- Master 2 : 275
- HMONP : 113
- Post Master (DSA et mastère) : 141
- Doctorants : 29
- Auditeurs libres : 15

Un débat s'engage sur une possibilité d'ouverture de l'Ecole au contrat d'apprentissage.

Il est déjà mis en place à l'Ensa de Paris-Est, après la 3^{ème} année de Licence. Il est réservé aux meilleurs étudiants et fonctionne bien. A l'Ensa de Versailles et à l'Ensa de Paris Val de Seine, le master se fait sur 3 ans en contrat d'apprentissage.

C'est un chantier à ouvrir dès que celui consacré à la refonte de la licence sera terminé. La mise en place de l'alternance représente une charge de travail très importante.

Beaucoup de réflexions sont à mener sur ce sujet comme la gestion de cette promotion, son intégration au sein de l'Ecole, son rythme école/entreprise, l'encadrement et l'accompagnement des étudiants. Elle nécessiterait une dispense d'une partie des enseignements, non prévue à ce jour.

Toutes ces questions interrogent sa plus-value par rapport à une année de césure. De plus, il existe une grande variété de mises en situation, aussi nombreuses que sont les missions d'architectes. Toutes les structures sont-elles en mesure d'accueillir la formation en alternance pour garantir cette pluralité ?

L'alternance répond à une vraie demande des étudiants d'être plus en lien avec la profession. L'Ecole doit se donner les moyens de la mettre en place dans de bonnes conditions au bénéfice des étudiants. La formation professionnelle continue requiert, à l'inscription, d'avoir une expérience professionnelle dans une agence d'architecte, ce qui n'est pas le cas pour les candidats à l'alternance.

Délibération n°10 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent les effectifs suivants de recrutement étudiants de licence et master :

- **Nombre d'entrants en première année via Parcoursup : 135**
- **Nombre maximum de nouveaux entrants en cours de cursus selon les différentes modalités**

Nombre de places	Etrangers	DPE/VAE (France + Europe)	Transferts	Total
1 ^{ère} année	5 (avec liste d'attente)	0	0	5
2 ^{ème} année	5	12	0	17
3 ^{ème} année	5	5	0	10
4 ^{ème} année	10	23	25	58
5 ^{ème} année	0	0	0	0
TOTAL	25	40	25	90

Décompte des votes :

Votants : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19 (unanimité)

11. Informations et questions diverses :

Point d'étape de la mobilisation étudiante

Lors du dernier conseil d'administration du 9 février 2023, a été voté une motion de soutien à l'Ensa de Rouen, en grève depuis novembre sur des revendications liées au manque de moyens en terme de ressources humaines et financière. Les vacances de postes ont empêché l'école d'ouvrir ses portes au second semestre.

Les Ensa ont été alertées et se sont mobilisées l'une après l'autre en soutien à l'Ensa de Rouen. Puis, les revendications se sont élargies aux difficultés communes à toutes les écoles d'architecture.

Une assemblée générale s'est tenue à l'Ensa de Paris Belleville le 2 mars. Les étudiants ont voté le blocage à effet immédiat des enseignements jusqu'au 10 mars, avec possibilité de reconduction. La mobilisation s'est mise en place dans l'école. Les étudiants présentent un texte au conseil d'administration qui soulève de nombreux sujets touchant à des problématiques communes à tous les établissements d'enseignement supérieur et qui impacte les étudiants mais aussi les enseignants et les personnels administratifs.

Un vote à bulletin secret a été organisé ce jour parmi les étudiants de l'Ecole avec 348 voix pour la continuation de la mobilisation, 22 voix contre et 2 nuls.

Lecture de la motion des étudiants :

Communication des étudiant.e.s élus au conseil d'administration de l'école le 6 mars 2023:

L'architecture peut sauver le monde et c'est ça que l'on attend de vous, rien de moins !

"L'architecture peut sauver le monde et c'est ça que l'on attend de vous, rien de moins !" Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, le 30 janvier 2023 au lancement du prix RESEDA.

Accorder vos paroles et vos actes, c'est ça que l'on attend de vous, rien de moins !

Nous nous positionnons en soutien aux écoles publiques d'architecture et de paysage souffrantes, notamment l'ENSA Normandie, qui a vu sa rentrée retardée d'une semaine par manque de moyens humains et financiers. Nous nous mobilisons donc par solidarité et collectivement avec toutes les autres ENSA(P) de France.

Lors d'une assemblée générale organisée le 2 mars, la décision de rejoindre la mobilisation "ENSA EN LUTTE" a été votée à la majorité absolue. Celle-ci a pris la forme d'un blocage des enseignements à effet immédiat au sein de l'ENSA Paris-Belleville. Un vote étudiant à bulletins secrets, tenu le 06.03, a confirmé cette volonté de s'engager dans le mouvement: 348 votes pour, 22 votes contre.

Afin de permettre la mobilisation et l'égalité dans celle-ci, nous sollicitons la bienveillance de l'administration vis à vis des étudiant.es, professeur.es et personnel administratif engagé.es. Nous appelons à une tolérance autour de l'utilisation des locaux lors de cette mobilisation. La présence, l'engagement et l'inclusion de tous.les étant essentiels à l'efficacité de notre mouvement ainsi qu'un véritable besoin, une non-pénalisation des absences, particulièrement pour les étudiant.es boursier.es, nous semble nécessaire.

Nous refusons un monde où la production architecturale est dominée par les logiques économiques. Nous revendiquons la dimension collective de l'architecture, respectueuse des êtres vivants et de la nature.

Nous exigeons un enseignement à la hauteur de ces enjeux: des cours pluridisciplinaires, consacrés à l'écologie, à l'humain.e, au féminisme et nous présentant des architectures alternatives et subversives. Nous voulons un enseignement de l'architecture tourné vers les défis de demain.

Nous voulons l'égalité entre les étudiant.es des ENSA(P)s, mais aussi ceux des autres établissements d'enseignement supérieur. L'État dépense en moyenne 8 500 € pour un étudiant en ENSA(P)s contre 10 600€ en université et plus de 15 000€ pour les écoles d'ingénieur. L'idée étant de tirer tout le monde vers le haut.

Nous demandons l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes prévus par la réforme de 2018 nécessaires au bon fonctionnement des ENSA(P)s. La réforme ambitieuse de 2018 place les ENSA(P)s sous la double tutelle de la Culture et l'Enseignement supérieur, et pourtant le financement n'est pas à la hauteur. On ne fera pas mieux avec moins.

Nous exigeons la hausse des salaires des enseignant.es, des contractuel.les et du personnel des écoles. Les enseignant.es contractuel.les et vacataires sont payé.es au taux du SMIC, non-respect de l'article du 17 janvier 1986.

Nous réclamons un financement et une vision à la hauteur des enjeux actuels pour l'enseignement et la recherche en architecture.

Nos questionnements sont légitimes, des débats sont nécessaires entre étudiant.e.s avec les enseignant.e.s et l'administration, que nous invitons cette semaine à venir se mobiliser.

Comme au niveau national, une révolte est en marche.

Ne passons pas à côté et impliquons-nous véritablement dès maintenant.

Les étudiant.es élu.es au Conseil d'Administration de l'ENSA Paris-Belleville

Echanges et débats sur la motion :

- Le terme de « blocage » apparaît comme contestable : « arrêt des enseignements » serait plus constructif et cohérent avec la situation actuelle.
- L'importance d'entendre le texte comme un signal des étudiants envoyé aux enseignants et au ministère.
- Les étudiants sont demandeurs de rencontres et d'échanges avec les enseignants et les personnels administratifs.
- La mobilisation des étudiants met en exergue l'éloignement de la vie professionnelle des études d'architecture et la nécessité de renouer ce lien.
- Le mouvement doit être collectif et conduire à mener des actions fortes pour avoir un impact sur le ministère.
- Cette mobilisation surprend dans son énergie positive, elle fait émerger des contradictions mais aussi le besoin de trouver des lieux où débattre et de l'espace dans l'emploi du temps pour ce faire.
- Les étudiants revendentiquent des combats menés à l'école depuis plusieurs années, comme la revalorisation des enseignants contractuels, et se sentent concernés par la situation administrative des écoles et par des sujets sociétaux tels que la réforme des retraites, les droits de la femme, la marche pour le climat...
- La mobilisation s'est élargie à toutes les écoles du ministère, écoles d'art, de cinéma, de danse, etc. Elle s'est amplifiée à l'échelle nationale, les écoles organisant des assemblées générales qui se tiennent en continu sur les questions de pédagogie comme un point de départ d'une réflexion globale.
- Se pose aussi la question de la transmission au ministère d'un message clair et identifié des écoles d'architecture : ou comment cibler les problématiques propres aux écoles sans qu'elles soient diluées dans les autres revendications ?

17h45 : Arnault Labiche, Antoine Aubinais et Isabelle Michard quittent la séance.

- La dimension transversale du mouvement entre étudiants des ENSA et des Ecoles d'art qui s'emparent de problématiques, rompent le silence et prennent la parole pour réinventer un système pérenne.
- La question de l'héritage de cette semaine de mobilisation : comment en conserver la mémoire (écrits, documentation, matériel vidéo, photos, journal) et faire fructifier ce temps privilégié de réflexion ?
- La réflexion qui est engagée sur ce contexte de grand changement politique, climatique et social : comment la future génération va penser le monde de demain et que va-t-il ressortir intellectuellement de cette mobilisation et de cette réflexion ?
- Le terme de blocage est compris dans le texte comme un « préalable » au lieu d'être présenté comme une « conséquence »,
- Le 4eme paragraphe sur l'inégalité de traitement est le plus important,
- « Blocage » ou « pause »,
- Le mouvement va déboucher sur des groupes de travail et un cahier de doléances,
- La motion est approuvée sur le fond dans sa totalité mais se verra améliorée sur la forme.

La conférence des présidents des conseils d'administration des écoles se réunira dans la semaine afin de coordonner les efforts au sein des 20 écoles d'architecture.

Une motion est discutée et soumise au vote du Conseil d'administration :

MOTION

Nous, conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, souhaitons exprimer notre soutien plein et entier à la mobilisation étudiante en cours dans notre établissement. Nous soulignons l'importance et la nécessité de cette mobilisation qui devra déboucher sur des actions concrètes de la part des Ministères de la culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous approuvons les revendications exprimées ce jour par les représentant.e.s étudiant.e.s élue.e.s au conseil d'administration de l'école.

Décompte des votes :

Votants : 17

Abstention : 0

Pour : 17 (unanimité)

Contre : 0

Autres Informations et questions diverses

A. Point d'étape sur le plan de sobriété énergétique de l'Ecole :

Les documents seront transmis pour information par courriel après la séance.

B. Point d'étape sur le projet Archi-Folies 2024 (La Villette)

Les documents seront transmis pour information par courriel après la séance.

C. Point d'information sur RESEDA, palmarès national en faveur du développement durable destiné aux étudiants des ENSA.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

Fin de la séance à 18h30

Le président

Jean-François Renaud

